

**SG N° 2026-97**

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION  
À M. Dominique PIOU,  
CONSEILLER DÉLÉGUÉ À LA GESTION DU PARC DE BEAUPREAU**

Le maire de la commune de Beaupreau-en-Mauges,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-18, autorisant le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCL/2015/57 du 24 septembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Beaupreau-en-Mauges, à compter du 15 décembre 2015 ;

**Vu** le procès-verbal en date du 20 mars 2026 portant élection du maire, des adjoints au maire et des maires délégués de la commune de Beaupreau-en-Mauges ;

**Vu** la délibération n° 26-04-09 du 09 avril 2026 accordant au maire de Beaupreau-en-Mauges des délégations au titre de l'article L.2122-22 du CGCT ;

**Considérant** qu'il y a lieu de préciser la délégation d'une conseiller délégué de la commune de Beaupreau-en-Mauges ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1 - Délégation en tant que conseiller délégué à la gestion du parc de Beaupreau**

Monsieur Dominique PIOU, en tant que conseiller délégué à la gestion du parc de Beaupreau, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du maire, pour exercer les fonctions dans les domaines ci-après désignés :

- La gestion opérationnelle du parc ;
- Le suivi des bénévoles du parc de Beaupreau ;
- Le suivi des travaux divers d'entretien du parc de Beaupreau ;
- La participation au comité de suivi du parc de Beaupreau.

### **Article 2 – Durée et révocation**

Cette délégation est valable jusqu'à la fin du mandat de Monsieur Dominique PIOU, ou du maire, et peut être rapportée à tout moment.

### **Article 3 – Exécution et notification**

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.  
Le présent arrêté sera publié, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le sous-préfet de Cholet (Maine-et-Loire).

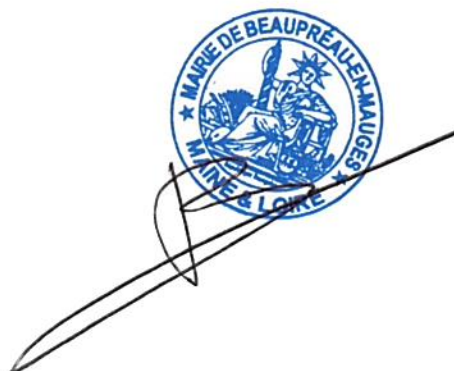
Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 16 avril 2026.

Régis LEBRUN  
Maire de Beaupréau-en-Mauges

Notifié à l'intéressé le : 4 mai 2026  
Signature du bénéficiaire de la délégation



Le maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la date de l'accomplissement des formalités de publicité obligatoires.



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : BEAUPREAU EN MAUGES (49)  
Utilisateur : SABOUREAU Guillaume

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>SG_2026_97</b>
Objet :	<b>Portant délégation de fonction à M Dominique PIOU, conseiller délégué à la gestion du parc de</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	049-200053619-20260416-SG_2026_97-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 049-200053619-20260416-SG_2026_97-AI-1-1_0.xml	text/xml	925 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : 2026_97_delegation_de_fonction_a_M_dominique_Piou_delegu__a_la_gestion_du_parc_de_beaupreau.pdf Nom métier : 99_AI-049-200053619-20260416-SG_2026_97-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	319.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 avril 2026 à 11h40min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 avril 2026 à 11h40min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2026 à 11h40min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 avril 2026 à 11h41min06s	Reçu par le MI le 2026-04-17